

Fermeture définitive du pont de la Panchaude : suppression du trafic routier et du stationnement

Dès le 4 septembre 2017, le pont de la Panchaude sera fermé à la circulation automobile et, à terme, dédié à la mobilité douce. Les places de stationnements sur le pont seront également supprimées.

La mise en œuvre du Plan partiel d'affectation *Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N°2* est en cours avec la construction d'un immeuble de bureaux au ch. de Pallin N°4. L'avancement de ce chantier nécessite, dès le 4 septembre 2017, la fermeture du pont de la Panchaude au trafic routier et la suppression des places de parc s'y trouvant. L'ensemble de ces mesures avait été légalisé dans le cadre de l'approbation du plan partiel d'affectation en 2011. Elles n'avaient fait l'objet d'aucune opposition lors de leur publication.

Les automobilistes ne pouvant plus emprunter le pont disposent de deux itinéraires alternatifs pour accéder au ch. de Pallin. Le premier est de passer par l'av. de Rochettaz ; le second est de faire demi-tour au giratoire de Samson-Reymondin.

Suite à la phase de travaux, le tronçon du pont de la Panchaude sera dédié à la mobilité douce et agrémenté d'un aménagement paysager approprié. Lieu privilégié par son orientation géographique, il jouit d'une situation exceptionnelle et offre aux piétons et aux cyclistes un panorama ouvert sur les Alpes et le Léman. A l'avenir, d'autres projets urbains sont prévus dans le secteur et c'est tout le quartier *Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude* qui est amené à se transformer.

Pully, le 18 août 2017 - La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully - Direction des travaux et des services industriels, Marc Zolliker, Conseiller municipal - Alexandre Machu, Chef de projet - 021 721 31 11

Annexes:

- illustration des itinéraires alternatifs
- photo du pont de la Panchaude